



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Monsieur et Madame
Jean-François et Valérie Kolly
Le Guéravet 8
1772 Grolley

Fribourg, le 7 septembre 2015

Pétition « Abandon du projet de centre pour requérants d'asile dans les locaux de la maison N-D du Rosaire à Grolley »

Madame, Monsieur,

La pétition que vous avez déposée à la Chancellerie d'Etat le 17 août 2015, munie de 752 signatures, a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat. Après examen de son contenu, nous y répondons de la manière qui suit.

La maison Notre-Dame du Rosaire, dite aussi château de Rosière, à Grolley, appartient à la Fondation Notre-Dame de la Nativité, qui dépend de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg. Ladite fondation a proposé à l'Etat de la louer avec droit de superficie, afin qu'elle puisse servir de centre d'hébergement pour requérants d'asile. Cela serait possible moyennant quelques travaux à l'intérieur du bâtiment, notamment pour l'adapter aux exigences de la police du feu. L'intérêt architectural et paysager de l'objet ne serait nullement remis en cause par cette nouvelle vocation.

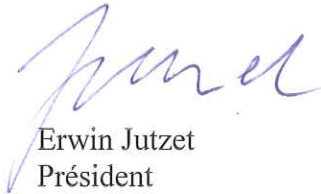
Depuis plusieurs années, l'Etat est en permanence à la recherche de sites d'hébergement collectif pour les requérants d'asile attribués par la Confédération au canton de Fribourg (3,6% des arrivées en Suisse). Cette recherche n'est guère aisée et débouche rarement sur des propositions aussi bien adaptées au besoin que le château de Rosière.

La situation des migrations est devenue particulièrement préoccupante pour toute l'Europe. Chaque jour, des drames humanitaires se jouent quasiment sous nos yeux dans l'exode à hauts risques entre des pays en guerre civile et d'autres aux allures de terres tranquilles et prospères. Le Conseil d'Etat considère que dans ces circonstances, la solidarité s'impose, et il constate que ce sentiment s'exprime de plus en plus fortement au sein de la population fribourgeoise. L'afflux de personnes en quête d'asile allant croissant, le canton de Fribourg se doit d'en assumer sa part.

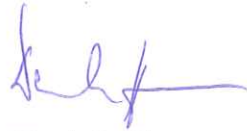
Pour ces raisons, le Conseil d'Etat ne saurait renoncer au château de Rosière, et il ne peut donner une suite favorable à votre pétition.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :


Erwin Jutzet
Président





Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copies

—
Fondation Notre-Dame de la Nativité
ORS Service AG, Fribourg